

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Roffiac s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 09 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Serge RAMADIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Étaient présents :

Mesdames Marie ANFRAY, Jennifer BONNARD, Laure GUIBERT, Élodie MARUCA, Sophie TOROSSIAN, Aurélie VIALAT

Messieurs Fabrice BUCHON, Loïc CHARBONNEL, Jérôme CUSSAC, Jean-Marc HABRANT, Julien LOUBEYRE, Pascal ROULLAC, Serge RAMADIER, Sébastien VERDIER

Absents : -

Représentés : Madame Laurène PRADINES-CHARBONNEL par Monsieur Sébastien VERDIER

Monsieur Sébastien VERDIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 45.

Ordre du jour de la séance :

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 10 et 21 mars 2026
2. Approbation des décisions prises par Madame le Maire sortant par délégation du Conseil Municipal
3. Centre Communal d'Action Sociale : fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration et désignation des membres
4. Commissions municipales et désignation de leurs membres
5. Désignation des représentants au sein des organismes extérieurs : SDEC, AGEDI, CIT, CNAS
6. Désignation du correspondant défense
7. Désignation du correspondant incendie et secours
8. Désignation des commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs
9. Vente d'herbe parcelle Les Breuils 2026
10. Déclaration d'Intention d'Aliéner IA 015 164 26 00004 parcelles ZT 0085 et ZT 0087 à Bikini
11. Signature des devis pour le matériel informatique de la mairie
12. Subventions aux associations 2026
13. Questions diverses

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

• **N° DE 018 2026** : Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2026

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 mars 2026.

VOTANTS : 15, POUR : 15 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

• **N° DE 019 2026**: Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2026

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2026

VOTANTS : 15, POUR : 15 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

• **N° DE 020 2026** : Approbation des décisions prises par Madame le Maire sortant en vertu des délégations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal :

- PREND ACTE du compte-rendu des décisions ci-dessous prises en vertu de la délibération n° DE_2020_025 du 25 mai 2020 :

N° décision	Objet
2026-002	Renonciation à l'exercice du droit de préemption parcelles ZK 0110, ZK 0111 et ZK 0206 - Bikini
2026-003	Renonciation à l'exercice du droit de préemption parcelle ZW 0069 – 6 rue du Villageou - Liozargues

VOTANTS : 15, POUR : 15 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

• **N° DE 021 2026 : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration et désignation des membres**

Le CCAS est présidé par le Maire et composé de membres élus issus du Conseil Municipal et de membres bénévoles nommés en nombre égal. Une délibération doit être prise pour fixer le nombre de membres et pour désigner les membres élus. Les membres bénévoles seront nommés par arrêté du Maire.

Le Conseil Municipal :

- **FIXE** le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Roffiac à 12 en plus du Maire ;

- **ÉLIT** les administrateurs suivants :

- Marie ANFRAY
- Fabrice BUCHON
- Laure GUIBERT
- Julien LOUBEYRE
- Élodie MARUCA
- Sophie TOROSSIAN.

VOTANTS : 15, POUR : 15 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

• **N° DE 022 2026 : Formation des commissions municipales**

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions peuvent être formées au cours de chaque séance du Conseil Municipal ou avoir un caractère permanent et être, dans ce cas, constituées dès le début du mandat. Toutes ces commissions sont présidées par le Maire.

Le Conseil Municipal décide :

- **DE METTRE EN PLACE** les 6 commissions ci-dessous :

- finances, budget, subventions,
- voirie, travaux, bâtiments, énergie,
- éducation, jeunesse, social, santé,
- cadre de vie, vie associative, sport, culture, animation,
- évènementiel, communication,
- agriculture, forêt, environnement ;

- **DÉSIGNE** les membres suivants :

COMMISSIONS	MEMBRES
Finances, budget, subventions	<ul style="list-style-type: none"> • Jennifer BONNARD • Fabrice BUCHON • Jérôme CUSSAC • Jean-Marc HABRANT • Julien LOUBEYRE • Élodie MARUCA • Serge RAMADIER • Pascal ROULLAC
Voirie, travaux, bâtiments, énergie, cimetière	<ul style="list-style-type: none"> • Loïc CHARBONNEL • Jérôme CUSSAC • Jean-Marc HABRANT • Julien LOUBEYRE • Serge RAMADIER • Pascal ROULLAC • Sébastien VERDIER
Éducation, jeunesse, social, santé	<ul style="list-style-type: none"> • Marie ANFRAY • Fabrice BUCHON • Laure GUIBERT • Élodie MARUCA • Laurène PRADINES-CHARBONNEL • Sophie TOROSSIAN • Aurélie VIALAT
Cadre de vie, vie associative, sport, culture, animation	<ul style="list-style-type: none"> • Marie ANFRAY • Jennifer BONNARD • Laure GUIBERT • Julien LOUBEYRE • Élodie MARUCA • Laurène PRADINES-CHARBONNEL • Aurélie VIALAT
Évènementiel, communication	<ul style="list-style-type: none"> • Jennifer BONNARD • Laure GUIBERT • Julien LOUBEYRE • Élodie MARUCA • Laurène PRADINES-CHARBONNEL • Aurélie VIALAT
Agriculture, forêt, environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Fabrice BUCHON • Loïc CHARBONNEL • Jérôme CUSSAC • Julien LOUBEYRE • Serge RAMADIER • Sophie TOROSSIAN

VOTANTS : 15, POUR : 15 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

- **N° DE 023 2026 : Désignation de deux délégués titulaires auprès du Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal**

Le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE en qualité de délégués titulaires : Monsieur Pascal ROULLAC et Monsieur Sébastien VERDIER.**

VOTANTS : 15, POUR : 15 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

- **N° DE 024 2026** : Désignation du représentant de la collectivité à l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoires » suite aux élections municipales de mars 2026

Le Conseil Municipal :

- DÉSIGNE Monsieur Jean-Marc HABRANT pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'Agence départementale ;
 - CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires.
- VOTANTS : 15, POUR : 15 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0**

- **N° DE 025 2026** : Désignation des représentants de la commune de Roffiac à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI

Le Conseil Municipal :

- DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire Madame Jennifer BONNARD, conseillère municipale ;
 - DÉSIGNE en qualité de représentant suppléant Madame Élodie MARUCA, deuxième adjointe au Maire ;
 - PRÉCISE que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours ;
 - AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.
- VOTANTS : 15, POUR : 15 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0**

- **N° DE 026 2026** : Désignation d'un délégué représentant le collège des élus et d'un délégué représentant le collège des agents au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Le Conseil Municipal :

- DÉSIGNE Monsieur Loïc CHARBONNEL comme délégué représentant le collège des élus au Comité National d'Action Sociale ;
 - DÉSIGNE Madame Aurélie CHAULIAC comme déléguée représentant le collège des agents au Comité National d'Action Sociale.
- VOTANTS : 15, POUR : 15 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0**

- **N° DE 027 2026** : Désignation d'un correspondant défense

Le correspondant défense a une mission d'information et de sensibilisation des administrés de la commune aux questions de défense dans les domaines du parcours de citoyenneté des jeunes, des activités de défense avec le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire, le devoir de mémoire et la reconnaissance. Il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Le Conseil Municipal :

- DÉSIGNE Monsieur Serge RAMADIER correspondant défense.
- VOTANTS : 15, POUR : 15 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0**

- **N° DE 028 2026** : Désignation du correspondant incendie et secours

Les missions du correspondant incendie et secours sont les suivantes :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève de la commune,
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive,
- concourir à la définition et à la gestion extérieure contre l'incendie.

Le Conseil Municipal :

- DÉSIGNE Madame Élodie MARUCA correspondante incendie et secours.
- VOTANTS : 15, POUR : 15 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0**

• **N° DE 029 2026 : Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Cette commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou sur les nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Elle est composée du Maire, Président de la commission, et de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La désignation des commissaires est effectuée par le Directeur régionale des finances publiques à partir d'une liste de contribuables en nombre double, soit 24 personnes, proposée par délibération du Conseil Municipal.

Les personnes proposées doivent :

- être âgées de 18 ans au moins,
- être de nationalité française ou ressortissantes d'un État membre de l'UE,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrites au rôle des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises),
- être familiarisées avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Tous les membres du Conseil Municipal peuvent être membres de la CCID à condition qu'ils remplissent les conditions ci-dessus.

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE de transmettre aux services de l'État la liste suivante de vingt-quatre noms en vue de l'instauration de la Commission Communale des Impôts Directs de Roffiac :**

BONNARD Jennifer	ALLO Michel
BUCHON Fabrice	PORTEFAIX Martine
CHARBONNEL Loïc	ROULLAC Isabelle
CUSSAC Jérôme	RAMADE Hubert
GUIBERT Laure	COLLIER Éric
HABRANT Jean-Marc	MEZANGE Michel
LOUBEYRE Julien	BERTRAND Fabienne
MARUCA Élodie	ROUSSEL Isabelle
ROULLAC Pascal	GRAS Denis
VERDIER Sébastien	ESCHALIER François
VIALAT Aurélie	FABRE Claude
ALBARET Josiane	VALY Nicolas

VOTANTS : 15, POUR : 15 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

• **N° DE 030 2026 : Vente d'herbe parcelle Les Breuils 2026**

Le tirage au sort pour la vente d'herbe sur la parcelle Les Breuils au tarif de 750.00 € a eu lieu le 9 avril dernier. Un seul agriculteur s'est porté candidat : Monsieur Louka COLLIER de Mons.

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à établir, signer et faire exécuter le contrat d'occupation précaire avec Monsieur Louka COLLIER dont les principales caractéristiques sont les suivantes :**

- vente d'herbe pour la période du 15 avril 2026 au 15 octobre 2026,
- tarif de la vente d'herbe : somme forfaitaire de 750.00 € qui sera ordonnée par l'émission d'un titre de recettes payable auprès du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour chargé du recouvrement,

- **DIT que la somme forfaitaire de 750.00 € relative à cette vente d'herbe sera inscrite en recettes de fonctionnement sur le budget principal.**

VOTANTS : 15, POUR : 15 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

- **N° DE 031 2026 : Renonciation à l'exercice du Droit de Prémption Urbain – Biens situés 8 bis Chemin du Pêcheur à Bikini**

Madame Marie ANFRAY, intéressée à l'affaire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de renoncer à utiliser son droit de préemption sur les biens situés 8 bis Chemin du Pêcheur à Bikini, cadastrés ZT 0085 et ZT 0087, ayant fait l'objet d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner.

VOTANTS : 14, POUR : 14 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

- **N° DE 032 2026 : Signature des devis pour le matériel et la maintenance informatique de la mairie**

Des problèmes de capacité de stockage et des lacunes en matière de maintenance, de sécurité et de protection des données sont rencontrés sur l'ordinateur du secrétariat.

La société XEFI a établi des devis pour permettre de remédier à ces problèmes :

- un devis d'un montant de 2 081.57 € pour le remplacement de l'ordinateur du secrétariat,
- un devis d'un montant mensuel de 192.72 € pour la maintenance, la sauvegarde, la sécurité et la Licence Microsoft Office.

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet de remplacement de l'ordinateur du secrétariat de mairie ;
- RECONNAIT la nécessité d'avoir une maintenance informatique et de renforcer la sécurité et la protection des données informatiques de la mairie ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis de la société XEFI présentés ci-dessus ;
- INDIQUE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal, à l'article 21838 opération 61, en dépenses d'investissement pour le remplacement de l'ordinateur du secrétariat, et à l'article 6156 en dépenses de fonctionnement, pour la partie maintenance.

VOTANTS : 15, POUR : 15 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

- **N° DE 033 2026 : Subventions aux associations – Budget prévisionnel 2026**

Mesdames Marie ANFRAY, Laure GUIBERT, Élodie MARUCA membres du bureau de l'APE quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Monsieur Loïc CHARBONNEL, membre du bureau de l'ACCA, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'attribuer les subventions indiquées dans le tableau ci-dessous aux associations pour l'année 2026 :

ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION 2024
Association cantalienne des amis de la lecture	80.00 €
Comité d'animation de Liozargues	200.00 €
Club du 3 ^{ème} âge	450.00 €
Association Olympique de Roffiac	100.00 €
ACCA	100.00 €
APE	1 600.00 €
APE : subvention voyage scolaire	900.00 €
TOTAL	3 430.00 €

- INDIQUE que les crédits nécessaires au versement de ces subventions seront inscrits en dépenses de fonctionnement, article 65748 sur le budget principal 2026 ;

- RAPPELLE que les associations doivent, chaque année, adresser leur demande de subvention en mairie, accompagnée de leur bilan financier.

VOTANTS : 11, POUR : 11 voix, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

- **DE 034 2026 : Élection d'une Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent**

Le Conseil Municipal :

- ÉLIT Madame Jennifer BONNARD, Monsieur Pascal ROULLAC, Madame Sophie TOROSSIAN, membres titulaires, Monsieur Jean-Marc HABRANT, Monsieur Jérôme CUSSAC, Madame Aurélie VIALAT, membres suppléants, pour faire partie, avec Monsieur le Maire, Président, de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

Questions diverses

- **Subvention DETR 2023 réhabilitation de l'assainissement collectif du bourg**

Monsieur le Maire indique qu'il a contacté les services de la Préfecture au sujet de la subvention d'un montant de 60 204.00 € qui a été accordée à la commune dans le cadre de la DETR 2023 pour la réhabilitation de l'assainissement collectif du bourg. Cette subvention allait être annulée car les travaux n'ont pas démarrés dans le délai imparti. Cette subvention ne peut pas être reportée sur un autre projet mais son délai de validité peut être prorogé pour un délai de 1 à 2 ans sur demande. Monsieur le Maire indique qu'un courrier a été adressé en ce sens au Préfet qui a accepté de prolonger le délai de validité de cette subvention jusqu'au 9 juin 2027. Cette subvention pourra être accordée au Syndicat des Fraux s'il réalise les travaux dans le délai imparti suite à sa création.

- **Narse de Nouvialle**

Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la réunion qui s'est tenue en mairie de Tanavelle avec les Maires concernés et Madame CHARRIAUD, Présidente de Saint-Four Communauté, au sujet de la narse de Nouvialle.

Il indique qu'il se rendra avec Monsieur Pascal ROULLAC, à Aurillac le 17 avril prochain, à l'invitation d'Imerys, pour une réunion ayant pour objet la création d'un Comité de consultation relatif au projet de nouveau site d'extraction à Nouvialle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heures 05.

Le Maire,
Serge RAMADIER



Le secrétaire de séance,
Sébastien VERDIER

